

Plan Local d'Urbanisme

Servitudes

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020, approuvant le Plan Local d'Urbanisme (Transformation du POS en PLU).

Cachet de la Mairie et signature du Maire

Mathieu SONNET

Échelle : 1/ 20000

SERVITUDES

-  Limite communale
-  T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer
-  PM1 - Servitudes résultant des plans d'exposition aux risques naturels prévisibles
-  I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques lignes 63 KV
-  I3 - Servitudes d'utilité publique d'impantation et de passage des canalisations de transport et de distribution de gaz
-  SUP 1 GRT GAZ - Servitudes d'utilité publique d'effets pour la maîtrise de l'urbanisation
-  PT1 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques
-  PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'Etat
-  PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques
-  AC1 - Monuments historiques inscrits ou classés
-  AC4 - Sites patrimoniaux remarquables
-  AS1 - Servitudes relatives à la protection des périmètres de protection des eaux potables et minérales périmètre immédiat
-  AS1 - Servitudes relatives à la protection des périmètres de protection des eaux potables et minérales périmètre rapproché
-  AS1 - Servitudes relatives à la protection des périmètres de protection des eaux potables et minérales périmètre éloigné
-  EL3 - Servitude de halage et de marchepieds
-  DPF - Domaine public fluvial

Les servitudes et informations sont reportées sur le plan à titre indicatif. Seuls les décrets ou arrêtés et les plans qui les accompagnent font foi.

